

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

## DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### CREATION TEMPORAIRE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A LA DGA RESSOURCES ARCHIVES DOCUMENTATION POUR 2 MOIS A COMPTER DU 1ER JUILLET

DGS - Ressources humaines  
N° 2019-D-296

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-2°,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au président, modifiée par la délibération n°522 du 18 octobre 2017,
- Vu l'arrêté n° 79 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Madame Anne-Marie BERNAZEAU, vice-présidente en charge des ressources humaines et des systèmes d'information,

Considérant le besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour le fonctionnement du service Archives/Documentation,

#### **DECIDE**

- Article 1** - Est approuvée la création temporaire d' 1 poste d'adjoint administratif, au sein de la DGA Ressources – Archives/Documentation à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour une durée d'2 mois.
- Article 2** - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Article 3** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 08 juillet 2019

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **31 juillet 2019**  
Publié ou notifié,  
Le **31 juillet 2019**